

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 15 janvier 2019

L'an deux mille dix- neuf et le quinze janvier à dix- neuf heures trente ,
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 07 janvier 2019

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame BOULERNE Jacqueline, Madame COURDE Bernadette, Monsieur BERNARD Alain, Monsieur BROUSSE David, Monsieur GORCE Francois, Monsieur CHEVOLEAU Olivier, Madame DARJO Joele, Madame HELE (CHAMARD) Nicole, Madame THUREAU - BLUMBERG Cecile, Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS Nadine, Madame PROTEAU Isabelle

Absents excusés :

Absents représentés :

Absents : Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur GUERAIN Jean Christophe

Secrétaire : Joèle DARJO

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018
- 2- Approbation du procès- verbal de la Communauté des Communes Aunis Sud pour la mise à disposition du terrain familial de Vouhé "La Frénée"
- 3- Attribution de compensation de la communauté des communes Aunis Sud suite au transfert de compétences de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et l'aménagement, entretien et gestion du terrain familial "La Frénée"
- 4- État des Restes A Réaliser (RAR) des dépenses et recettes d'investissements de 2018 à reporter sur le budget primitif de 2019
- 5- Droit de préemption urbain :
* Section ZI 0257 située 11 rue de la Panetrie
- 6- Notification de l'INSEE concernant les résultats du recensement de la population de 2018
- 7- Participation de M. le Maire aux prochaines élections municipales programmées en 2020
- 8- Permanences des élus
- 9- Programmation du prochain conseil
- 10- Questions diverses

Début de la séance : 19 h 45

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, qu'il soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Grand débat national du gouvernement
- Dossier Eurovia

~ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation matérielle des réunions.

Suite au courrier de Monsieur le Président, Emmanuel MACRON, il a été ouvert le 15 janvier 2019 un cahier de doléances à l'intention des administrés. Une page sur le site internet a également été dédiée à ce débat. Il convient de mettre à disposition des administrés qui le souhaitent, une salle communale si une demande de réunion publique est souhaitée ultérieurement.

~ Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal, qu'il rencontre le cabinet d'avocat de la société Eurovia le vendredi 8 février 2019, concernant le chantier "aménagement et sécurisation des abords de l'école". Ce rendez vous doit servir à trouver une solution concernant les travaux restant à faire ou à reprendre afin de clôturer ce chantier.

1- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 5 décembre 2018.

2- Approbation du procès- verbal de la Communauté des Communes Aunis Sud pour la mise à disposition du terrain familial de Vouhé "La Frénée"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de la Communauté des Communes Aunis Sud une délibération n° 2018-11-13 concernant le procès verbal de transfert de biens du terrain familial de Vouhé du lieu dit "La Frénée".

Description du bien :

Un terrain clos - parcelle C 485 de 960 m² - sur lequel est bâti un bâtiment de 35 m² à usage "terrain familial locatif" situé à l'adresse "Rue de la Frénée à Vouhé dont la valeur nette comptable est de 85 420.85€.

Compétences du transfert :

Aménagement, entretien, gestion du terrain familial locatif.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- approuve ce procès verbal,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce transfert de bien, notamment la convention de mise à disposition de ce terrain familial.

3- Attribution de compensation de la communauté des communes Aunis Sud suite au transfert de compétences de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et l'aménagement, entretien et gestion du terrain familial "La Frénée"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu de la Communauté des Communes Aunis Sud le montant de l'attribution définitive de compensation 2018 suite aux transferts de compétences survenus en 2018.

Ce montant s'élève à 26 997,26 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le montant définitif de l'attribution de compensation définitive de 2018.

4- État des Restes A Réaliser (RAR) des dépenses et recettes d'investissements de 2018 à reporter sur le budget primitif de 2019

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reporter au budget 2019, des dépenses d' investissements qui n'ont pas été réalisés et des recettes d' investissements qui n'ont pas été versées du budget principal de l'année 2018 de la commune, dont le détail suit :

Dépenses d'investissement :

- Compte 21561-000	Matériel roulant	3 500,00 €
- Compte 2158-000	Matériel service technique	805,00 €
- Compte 2188-000	Autre matériel	1 800,00 €
- Compte 2312-000	Aménagement skate parc	4 660,00 €
- Compte 2313-101	Travaux bâtiments publics	5 877,00 €
- Compte 2184-102	Mobilier école	3 827,00 €
- Compte 2313-102	Rénovation extension école	230 000,00 €
- Compte 2152-107	Installation panneaux voirie	681,00 €
- Compte 2188-107	Travaux réfection trottoirs	11 100,00 €
	Total des dépenses à reporter	262 250,00 €

Recettes investissement

- Compte 1341-000	Subvention travaux	29 965,00 €
- Compte 1321-102	Subvention travaux	30 000,00 €
- Compte 1322-102	Subvention travaux	99 340,00 €
- Compte 1323-102	Subvention travaux	162 604,00 €
- Compte 1341-102	Subvention travaux	111 976,00 €
	Total des recettes à reporter	433 885,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE ces restes à réaliser concernant le budget 2018 à reporter sur l'année 2019.

5- Droit de préemption urbain de la section ZI 0257 située 11 rue de la Panetrie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu de Maître Matthieu BOIZUMAUULT, notaire à Surgères, une demande d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 11 rue de la Panetrie, section ZI 0257.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

6- Notification de l'INSEE concernant les résultats du recensement de la population de 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu de l'Insee de la Direction régionale de la Nouvelle Aquitaine le résultat du recensement de la population de la commune de Vouhé qui a été réalisé en janvier et février 2018.

La commune de Vouhé enregistre au 1er janvier 2018 total de 676 habitants.

7- Participation de M. le Maire aux prochaines élections municipales programmées en 2020

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal, qu'il souhaite se représenter aux prochaines élections municipales programmées en mars 2020.

8- Permanences des élus

Madame BOULERNE Jacqueline	le samedi 9 février 2019
Monsieur GORCE François	le samedi 9 mars 2019
Madame HELE Nicole	le samedi 16 mars 2019
Monsieur BLASZEZYK Thierry	le samedi 23 mars 2019
Madame THUREAU Cécile	le samedi 30 mars 2019

9- Programmation du prochain conseil

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 13 février 2019 à 19h30 à la mairie en salle de conseil.

10- Questions diverses

~ Madame COURDE Bernadette informe le Conseil Municipal, que la commune a reçu de la Préfecture de la Charente-Maritime une notification de procès- verbal de la Commission de Sécurité d'Arrondissement de Rochefort concernant la salle des fêtes.

La Commission qui s'est réunie le 18 décembre 2018 a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de cette salle.

~ Monsieur BERNARD Alain, informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu de la part de l'architecte, M. DUMET, en charge des travaux de rénovation extension de l'école, une proposition pour l'aménagement d'une partie de la cour de récréation en gazon synthétique.

Le Conseil Municipal ne valide pas cette proposition et décide de réaliser les travaux d'engazonnement prévus au marché initial.

Le Conseil Municipal décide de l'envoi d'un courrier en recommandé à M. DUMET afin de lui demander de fournir rapidement les documents nécessaires à la clotûre du chantier de l'école pour obtenir les différentes subventions dans les plus brefs délais.

~ Monsieur CHEVOLEAU Olivier demande au Conseil Municipal si la commune a l'intention de faire prochainement le nettoyage du terrain de tennis qui est envahi de mousse.

Madame COURDE Bernadette l'informe que comme tous les ans, ce nettoyage sera effectué.

~ Madame DARJO Joèle souhaite faire part au Conseil Municipal, que soit rappelé aux administrés, que seuls les véhicules autorisés peuvent pénétrer et stationner à l'intérieur du cimetière.

Une information sera transcrite sur la feuille d'info de la commune qui doit être distribuée avant la fin de la semaine.

~ Madame THUREAU Cécile informe le Conseil Municipal, qu'elle a fait parvenir à la société FACEBOOK en France, un courrier leur demandant de fermer la page dédiée à la mairie. En effet, des informations sont régulièrement postées sur cette page et aucun membre du conseil ne gère ce réseau social.

Elle annonce également que sur la page du site concernant "les compteurs électriques Linky", des courriers ont été déposés par des personnes inquiets sur le sujet.

Levée de la séance : 22 h 00